

ADDITIONS FAITES D'APRÈS LES BOLLANDISTES ET AUTRES HAGIOGRAPHES.

En Bavière, le bienheureux Hermann de Heidelberg, moine de Nieder-Altaich, puis solitaire dans le Nordwald. Il fut enterré devant la porte de l'église de Rinchnach, où l'on éleva une petite chapelle en son honneur. 1326 ou 1327. — Au même pays, le bienheureux Othon de Heidelberg, prêtre et frère du bienheureux Hermann. Il exerça d'abord la vie érémitique dans les cavernes de la Bohême, puis revint en Bavière et y continua son genre de vie. Son corps fut enseveli dans l'église de Nieder-Altaich. 1344. — Encore en Bavière, le bienheureux Degenhard, frère lai d'Altaich et disciple du bienheureux Othon de Heidelberg, dont il imita le genre de vie. Il bâtit, non loin de Bischofmeise, une église en l'honneur de saint Barthélemy où il fut enseveli. 1374. — A Brescia, ville d'Italie, dans la province de Lombardie, le bienheureux Guala, évêque de ce siège et confesseur, de l'Ordre des Frères Prêcheurs. Un décret du 26 septembre 1868, émané de la Sacrée Congrégation des Rites, a approuvé le culte immémorial qui lui était rendu, et Pie IX a confirmé le Rescrit de la Sacrée Congrégation ¹. 1244. — A Jérusalem et aux environs, saint Théoctiste, hégoumène, ami de saint Euthyme, qu'il ne faut pas confondre avec saint Théoctiste ou Théopempte, disciple de saint Macaire. 467. — A Vérone, ville de Vénétie, saint Mane ou Manie, évêque de ce siège et confesseur, dont le corps fut déposé dans l'église Saint-Etienne de cette ville. Vers le ^{ve} s. — A Coner, ville d'Irlande, dans la province d'Ulster et le comté de Down, saint Macnisse, évêque de ce siège et confesseur. Il fut baptisé et consacré évêque par saint Patrice, apôtre de l'Irlande, fit plusieurs pèlerinages à Rome et à Jérusalem, revint dans sa patrie, y fonda un monastère, et y mourut saintement. Vers 514. — A Côme, ville de Lombardie, saint Martinien, évêque de ce siège et confesseur. 628. — A Santarem (*Ourenium, Scalabis*), ville de Portugal, dans la province d'Estramadure, la bienheureuse Taraise, religieuse. 1266.

SAINT MANSUY OU MANSUET,

PREMIER ÈVÈQUE DE TOUL ET CONFESSEUR

Vers 375. — Pape : Saint Damase. — Empereur d'Occident : Gratien.

*Non est sine pugna victoria, non absque victoria per-
tingitur ad coronam.*

Il n'y a pas de victoire sans combat, et l'on n'obtient pas la couronne sans victoire.

Saint Pierre Damien.

L'Eglise de Toul regarde saint Mansuy comme l'homme apostolique auquel elle est redevable de la lumière de l'Evangile. La tradition populaire fait ce saint fondateur contemporain des Apôtres ou de leurs premiers disciples. Les actes de son apostolat ont été perdus avec ceux de beaucoup d'autres Saints illustres des Gaules, soit par suite des dernières persécutions des païens, qui se seraient étendues jusqu'aux livres saints et aux premiers monuments de l'histoire ecclésiastique, soit plutôt dans le naufrage que firent la plupart des églises du pays, par l'inondation des Barbares d'au-delà du Rhin. Mais la mémoire de saint Mansuy s'est toujours conservée avec honneur chez les descendants de ceux que la pureté de ses mœurs, la sainteté de sa vie, non moins que ses prédications et ses miracles, convertirent à la religion de Jésus-Christ.

Saint Gérard, l'un de ses successeurs, chargea le moine Adson, depuis

¹. On peut voir ce décret dans les *Analecta Juris Pontificii*, quatre-vingt-neuvième livraison, novembre-décembre 1868, page 750.

abbé de Montier-en-Der, de recueillir, parmi les souvenirs traditionnels de l'Eglise de Toul, ce qu'il trouverait de plus autorisé et d'en composer comme un corps d'histoire qu'on pût lire, le jour de la fête de notre Saint, dans toutes les églises du diocèse.

Mansuy était d'origine écossaise. Il vint de bonne heure à Rome, où il étudia les dogmes de la religion chrétienne, et fut bientôt jugé digne, par le vicaire de Jésus-Christ, de recevoir les Ordres, d'être appelé à l'épiscopat, et envoyé dans les Gaules, vers les peuples Leucois, « comme un flambeau lumineux pour dissiper les ténèbres de l'erreur ». Saint Mansuy pénètre chez ces peuples restés jusqu'alors idolâtres, il entre dans leur capitale, prêt à souffrir généreusement au besoin tous les supplices, pour rendre témoignage à la bonne nouvelle qu'il vient leur apporter.

Les prédications de l'Apôtre ne produisent d'abord que peu de fruits : les magistrats de la ville, et le peuple, à leur exemple, ferment l'oreille aux grandes et sublimes vérités qu'il leur annonce. Mansuy ne se rebute pas des mépris qu'il essuie, il continue à semer la divine parole, attendant avec confiance le moment où il plaira à Dieu de mûrir la moisson. Cependant il se construit hors de la ville une cabane de feuillage, pour y fixer sa demeure et s'y livrer aux exercices de la prière et de la méditation.

Or, il arriva, un jour de grande fête, pendant que tout le peuple de Toul se livrait à la joie, que le fils unique du gouverneur vint à tomber du haut des remparts dans la Moselle, qui, alors, en baignait le pied et se trouvait très-profonde en cet endroit. En vain les dieux sont invoqués, on ne peut retrouver son corps, et le jour commencé dans les réjouissances publiques se termine au milieu de la désolation universelle. Pendant la nuit, la princesse vit en songe saint Mansuy qui lui promettait de lui rendre son fils, si elle se convertissait au vrai Dieu. A son réveil, elle fait part de cette apparition à son époux ; celui-ci envoie chercher notre Saint, et lui promet de se faire baptiser avec tout son peuple, s'il lui fait retrouver le corps, même sans vie, de son enfant.

Mansuy se dirige vers la rivière, près de l'endroit où le jeune enfant était tombé ; il se prosterne, il prie : à l'instant le corps de l'enfant vient flotter à la surface de l'eau, et on le ramène sur la rive. « Voilà le corps inanimé de ton fils », dit le saint Evêque au père ; « mais si tu as la ferme intention de tenir la promesse que tu m'as faite, la clémence de mon Dieu est grande, tu en obtiendras un bienfait plus signalé ». Le prince réitère ses promesses, toutes les personnes présentes s'engagent avec lui à renoncer aux faux dieux et à embrasser la religion chrétienne si l'enfant revient à la vie. Mansuy fléchit de nouveau le genou pour implorer la divine Majesté ; quelques disciples qu'il avait déjà convertis se mettent avec lui en prières : un souffle de vie vient alors ranimer les membres glacés de l'enfant ; à la voix du ministre de Jésus-Christ, il se lève et se jette dans les bras de ses parents.

Un spectacle si nouveau frappe d'admiration toute cette multitude : le gouverneur, toute sa famille et le peuple tout entier se convertissent et reconnaissent saint Mansuy pour leur pasteur.

Le saint Evêque purgea la ville et le territoire des idoles et des pratiques du paganisme. Il fit bâtir dans la capitale deux églises dédiées, l'une à la Vierge Marie et à saint Etienne, l'autre à saint Jean-Baptiste. Il éleva aussi un petit oratoire près de sa demeure, en l'honneur de saint Pierre. Ensuite, après avoir donné le sacrement de l'Ordre à un grand nombre de prêtres et de diacres, il fit bâtir des églises en divers lieux de son diocèse,

pour y adorer et glorifier Dieu et rendre à sa Majesté les louanges qui lui sont dues.

Enfin, après une longue vie consommée dans les travaux de l'apostolat, l'athlète du Seigneur rendit son âme à Dieu, le 3 septembre, au milieu des regrets et des pleurs de son peuple qui le vénérât.

Disons un mot seulement de la gloire posthume de saint Mansuy.

Quelques paysans du Barrois ramenaient chez eux des chariots chargés de sel. Comme ils passaient dans Gondreville, le jour de la fête de saint Mansuy, on les reprit d'oser se mettre en route ce jour-là; ils s'en moquèrent, mais ils sentirent bientôt qu'on ne peut impunément se railler des Saints et profaner les jours qui leur sont consacrés. À peine se furent-ils engagés dans la Moselle, avec leurs chariots, dans le dessein de la traverser, que les bœufs, dont leurs chars étaient attelés, n'écoutant plus ni le frein, ni la voix de leurs maîtres, s'emportent et menacent de les entraîner dans le précipice. Effrayés du danger, touchés d'en haut, ces pauvres gens avouent leur faute, implorent le secours de saint Mansuy, et font vœu de garder religieusement, à l'avenir, le jour de sa fête. Ce vœu fut aussitôt suivi de leur délivrance.

La chasse du Saint, portée solennellement en procession pendant des temps de grande sécheresse, qui faisaient redouter la disette, obtenait incontinent par ses mérites les pluies nécessaires.

Seindebard, comte de Toul, prêt à se faire couper une main qui lui causait de grandes douleurs, invoque dévotement le Saint, et sa main, déjà toute desséchée, est aussitôt entièrement guérie. Saint Gérard obtient, par son intercession, la guérison d'une grave maladie, que les médecins désespèrent d'obtenir par les moyens naturels. Plus d'une fois, lorsque la peste, si fréquente dans les temps anciens, désolait le diocèse, on a vu ce terrible fléau s'apaiser tout à coup par les mérites de saint Mansuy. En toutes circonstances les peuples du Toulous ont ressenti de signalés effets de la bonté de leur Apôtre : ils ont gardé pour lui jusqu'à nos jours une grande dévotion, une filiale reconnaissance.

Le martyrologe romain marque sa fête au 3 septembre; c'est aussi le jour où l'Eglise de Toul, dont le siège est transféré à Nancy, a coutume de le célébrer.

On représente saint Mansuy : 1° ressuscitant un enfant tué d'un coup de balle de paume; 2° prêchant dans un bois à une grande foule; 3° revêtu de la pèlerine appelée *superhuméral* ou *rational* : c'est la caractéristique ordinaire des évêques de Toul et de quelques autres sièges : elle indique une espèce de supériorité métropolitaine.

CULTE ET RELIQUES.

Le corps de saint Mansuy fut déposé dans la chapelle de Saint-Pierre, qu'il avait fait bâtir. Il y eut plusieurs translations de ce Saint. La dernière eut lieu en 1506. Sur l'emplacement de l'oratoire de Saint-Pierre avait été fondée une célèbre abbaye de Bénédictins, sous le vocable de Saint-Mansuy. Le chœur de l'église de l'abbaye était bâti au-dessus du caveau dans lequel furent renfermées les précieuses reliques.

Ce caveau fait aujourd'hui partie d'une propriété particulière et renferme encore la pierre sépulcrale qui couvrait le tombeau du Saint. Il y est représenté revêtu des habits pontificaux, terrasant le paganisme, avec un jeune enfant en prières à ses côtés. L'image du même enfant se voit encore sculptée dans une pierre du rempart, au bastion de Saint-Mansuy, en souvenir sans doute du miracle de la résurrection opérée par le Saint sur l'enfant du chef que la légende qualifie de *roi du pays leucois*.

La principale chässe de la cathédrale de Toul était une sorte de tombeau en vermeil, avec couvercle en forme de cercueil, long d'environ un mètre, large de cinquante centimètres et élevé de soixante-dix centimètres. Cette chässe contenait les reliques de saint Mansuy et des quatorze évêques de Toul qui sont honorés comme Saints. Elle était ornée à l'extérieur de statuettes en pied, également en vermeil, placées de distance en distance, et représentant les Saints dont les ossements étaient renfermés dans le reliquaire. Ces statuettes posaient sur un socle régnant et saillant à la base de la chässe, et s'élevaient jusqu'à la naissance du couvercle. Au milieu de la longueur du reliquaire était de chaque côté un verre, en forme de médaillon, par lequel on voyait les reliques de l'intérieur.

Voici le procès-verbal du partage fait le 11 juillet 1790, entre les chanoines, d'une partie des reliques de cette chässe précieuse. Cette pièce fait partie de la collection de M. Dufresne, conseiller de préfecture à Metz.

Ce jourd'hui, 11 juillet de l'année 1790, en vertu d'un acte capitulaire en date du 9 du présent mois, par lequel le chapitre, ayant égard à la demande de Messieurs, tendant à ce qu'il leur soit accordé des reliques du trésor de notre église, ordonne qu'il leur en soit délivré, et a commis à cet effet MM. de Saint-Beaussan, chanoine-archidiacre et maître de fabrique ; Ducrot, chanoine et trésorier, et Pallas, chanoine-aumônier de cette église ; en conséquence :

Nous, commissaires désignés, avons fait ouvrir devant nous la chässe contenant les reliques de plusieurs saints évêques de Toul, ainsi que celle de sainte Aprône, et, après avoir reconnu les sceaux sains et entiers, nous en avons tiré : 1° Plusieurs esquilles de l'omoplate du saint Mansuy ; 2° les os du vertèbre de saint Gérard, ainsi que les os de son bras, articles de ses doigts et de ses côtes ; 3° plusieurs esquilles des os de saint Amon, ainsi que des lambeaux de son cilice et de ses sandales ; 4° les dents de la mâchoire inférieure de saint Gauzlin, ensemble plusieurs esquilles de ladite mâchoire ; 5° un article du doigt de saint Epvre, qui a été réduit en plusieurs morceaux pour être distribué ; 6° plusieurs petits os et fragments d'os du corps de sainte Aprône. Lesquelles saintes reliques ont été partagées et délivrées à Messieurs, ainsi que s'ensuit :

I. A M. d'Hammonville, chanoine et archidiacre de Port : 1° une partie de la mâchoire inférieure de saint Gérard, une vertèbre et un os d'une phalange de la main du même Saint ; 2° une particule de l'omoplate de saint Mansuy ; 3° une particule des os de saint Amon ; 4° une dent et une particule de la mâchoire de saint Gauzlin ; 5° une esquille de l'os du doigt de saint Epvre ; 6° deux fragments d'os de sainte Aprône.

II. A M. de Saint-Beaussan, chanoine-archidiacre de Vittel et vicaire-général : 1° de saint Gérard, une vertèbre, un os du pied, deux moitiés de côtes et le bout d'un gros os ; 2° une esquille de l'omoplate de saint Mansuy ; 3° le bout d'un gros os de saint Amon ; 4° un fragment de l'os de l'épaule de sainte Aprône.

III. A M. de Montal, chanoine-archidiacre de Ligny : 1° de saint Gérard, une vertèbre et un fragment d'os ; 2° de saint Mansuy, une esquille de l'omoplate ; 3° de saint Amon, un fragment d'os ; 4° de sainte Aprône, une partie d'une côte.

IV. A M. Ducrot, chanoine-trésorier : 1° de saint Gérard, une vertèbre, une partie de l'os du bras, une partie d'une côte, une partie du tibia et un article du doigt ; 2° une esquille de l'omoplate de saint Mansuy ; 3° le bout de l'os du bras de saint Amon ; 4° une partie de la mâchoire de saint Gauzlin.

V. A M. Pallas, chanoine-aumônier : 1° un article du doigt de saint Gérard ; 2° une dent de saint Gauzlin ; un bout d'os de saint Amon ; un fragment de l'omoplate de saint Mansuy ; 5° une parcelle du doigt de saint Epvre.

VI. A M. Sirejean, chanoine : 1° un fragment d'une côte de saint Gérard ; 2° une parcelle de l'omoplate de saint Mansuy ; 3° le tiers de l'os du bras de saint Amon ; 4° un fragment de la mâchoire de saint Gauzlin.

VII. A M. d'Heudicourt, chanoine : 1° un os du pied de saint Gérard ; 2° une partie d'une côte de sainte Aprône ; 3° une esquille d'os de saint Amon ; 4° un peu de l'omoplate de saint Mansuy.

VIII. A M. de Jumillac, chanoine : 1° de saint Gérard, deux vertèbres et deux petits os de la main ; 2° de saint Amon, une fracture d'os, un peu de ses vêtements, de son cilice et de ses sandales ; 3° une parcelle de l'omoplate de saint Mansuy ; 4° une esquille du doigt de saint Epvre ; 5° un petit os de sainte Aprône.

IX. A M. de Manessi, chanoine : 1° de saint Gérard, deux côtes et un fragment de côte, trois vertèbres et un fragment de vertèbre, un os du doigt ; 2° de saint Mansuy, trois fragments de l'omoplate et quatre esquilles ; 3° de saint Amon, un os de la hanche, un os du bras et une côte ; 4° de sainte Aprône, une moitié de côte ; 5° de saint Gauzlin, une dent, cinq morceaux et trois petites esquilles de sa mâchoire ; 6° trois parcelles de l'article du doigt de saint Epvre.

X. A M. de Barthélemy, chanoine : 1° de saint Gérard, une partie de côte et le haut bout de l'os de son bras ; 2° un fragment de mâchoire de saint Gauzlin ; 3° un peu de l'omoplate de saint Mansuy.

XI. A M. Gauthier, chanoine : 1° de saint Gérard, le gros os de la cuisse, le gros os de la jambe, le gros os de la hanche, cinq vertèbres de l'épine du dos, une vertèbre du col, quatre arti-

culations, deux de la main et deux des pieds, deux côtes, l'os de l'estomac, un os du bras, une clavicule, les deux os de l'épaule; 2° de saint Amon, le gros os de la cuisse, deux os du bras, le gros os de la hanche, des lambeaux de ses habits, de ses sandales, de son cilice; 3° de saint Mansuy, une parcelle de l'os de l'épaule; 4° de saint Epvre, une parcelle de l'articulation de son doigt; 5° de sainte Aprône, le grand os de la jambe, la partie supérieure de l'os de la cuisse, une articulation de l'os du pied, une partie du petit os de la jambe; 6° une esquille de la mâchoire de saint Gauzlin.

XII. A M. Cœsar, vicaire de notre église: 1° de saint Gérard, une vertèbre; 2° de saint Mansuy, deux petits fragments de l'omoplate; 3° un fragment de la mâchoire de saint Gauzlin; 4° un fragment d'une côte de sainte Aprône.

XIII. A M. Aubri, vicaire de notre église, des fragments d'os de saint Mansuy, de saint Gérard, de saint Amon, de saint Epvre et de sainte Aprône.

En foy de quoi nous avons signez ce présent procès-verbal à Toul, les jour et an susdits, et y avons fait apposer le sceau de notre chapitre. — Thiéry de Saint-Beaussan, — Ducrot, — Pallas.

Il est difficile de s'expliquer ce partage de reliques autrement que par la crainte, hélas! trop bien fondée d'une profanation irréparable. L'intention pieuse des chanoines de Toul a été en grande partie remplie; beaucoup de ces reliques précieuses ont été sauvées et sont rentrées dans le domaine de l'Eglise. Le chef de saint Mansuy et celui de saint Gérard, sauvés de la profanation, comme celui de sainte Aprône, par les soins de M. Aubry, curé de Saint-Gengoult et conservés dans son église, ont été reconnus et nettement déterminés par M. le docteur Godron, doyen de la faculté des sciences de Nancy. Avant même cette opération décisive, il était facile d'établir la distinction de ces insignes reliques par les procès-verbaux encore enfermés dans la châsse où on les avait recueillis, mais que d'indiscrètes explorateurs avaient déplacés. Aujourd'hui, le chef de saint Mansuy est rentré avec ceux de saint Gérard, de sainte Aprône et de l'une des onze mille vierges de Cologne, dans la cathédrale de Toul; nous ne dirons pas non plus par quel chemin. L'humérus du même Saint, que possédait cette basilique, a été donné, comme compensation, à l'église Saint-Gengoult; la cathédrale de Nancy en a un fragment d'omoplate; la chapelle de la Doctrine chrétienne plusieurs fragments; l'église Saint-Nicolas de Port une des premières côtes du côté droit et plusieurs fragments. Dans la châsse de ce saint évêque, à l'abbaye de son nom, sous les murs de Toul, on conservait une partie de sa chape, *couleur rouge, avec un liseré d'or*. Il en existe un fragment dans la châsse de saint Gauzlin, à la cathédrale de Nancy.

Nous nous sommes servi, pour composer cette vie, de *Histoire du diocèse de Toul*, par M. l'abbé Guillaume, et de *Notes* fournies par MM. de Blaye, curé d'Imling, et Guillaume, aumônier de la chapelle ducale de Lorraine.

SAINT RÉMACLE, ÉVÊQUE DE MAESTRICHT,

FONDATEUR DES ABBAYES DE MALMÉDY ET DE STAVELLOT

664. — Pape : Vitalien. — Roi de France : Clotaire III.

Quand vous faites quelque bien, souvenez-vous du mal que vous avez souvent commis, afin que la pensée de vos fautes préserve votre cœur de la vaine gloire. *Saint Grégoire le Grand.*

Saint Rémacle vint au monde la quarantième année de l'empire d'Héraclius, et la quatorzième du règne de Clotaire II, fils de Chilpéric et père de Dagobert I^{er}. Il eut pour père Albutius, et pour mère Matrime, tous deux de grande naissance, et à qui Dieu avait donné un ample patrimoine et des richesses considérables. Le Berry fut son pays. Mis sous la conduite de saint Sulpice, alors archidiacre de saint Austrégisile, et, depuis, son successeur à l'évêché de Bourges, il y fit de si grands progrès dans la piété, qu'il paraissait déjà orné de toutes les vertus. Saint Sulpice, voyant en lui un jeune homme de si grande espérance, le confia à saint Eloi, qui venait